

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 29 JUIN 2007

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par M. GODERE
Bureau 1BRE
Téléphone : 01 53 18 70 68
Télécopie : 01 53 44 67 69
N° 1BRE-07-1800

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs
des affaires financières

Objet : Préparation du PLF 2008 : évaluation des recettes non fiscales

PJ : 4

En vue de la préparation du projet de loi de finances pour 2008, je vous prie de bien vouloir me communiquer les évaluations de recettes non fiscales du budget général dont le recouvrement est suivi par votre administration.

Ces évaluations devront être présentées sous forme d'un tableau conforme au modèle figurant à l'**annexe 1**. J'appelle, en particulier, votre attention sur la nécessité de compléter la colonne « base juridique de la recette ; justification du taux d'évolution retenu » en indiquant les éléments pris en compte pour le calcul de la prévision ainsi que les récentes modifications susceptibles d'avoir une incidence sur ces recettes (relèvement de tarifs, modification de l'assiette, etc.).

Les lignes de recettes qui vous paraissent ne pas devoir être reconduites en 2008, soit en raison d'un texte législatif ou réglementaire supprimant la recette, soit parce qu'aucun versement n'a eu lieu depuis plusieurs années, seront recensées conformément au modèle figurant à l'**annexe 2**.

De même, vous me communiquerez, selon le modèle de l'**annexe 3**, les lignes de recettes dont la création vous paraît nécessaire. Dans ce cas, vous veillerez à rappeler le texte ayant institué la recette nouvelle et sa date d'entrée en vigueur.

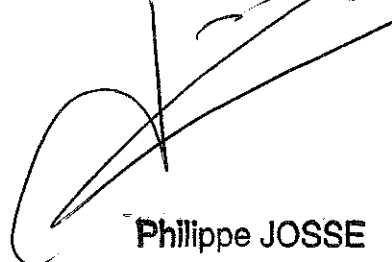
A titre d'information, l'ensemble des lignes des recettes non fiscales du budget général, tel que figurant dans la loi de finances initiale pour 2007, est présenté en **annexe 4**.

Diffusion générale

De façon générale, j'appelle votre attention sur la nécessité d'isoler, au sein des évaluations pour 2008, **l'impact des mesures de redéfinition de périmètre** envisagées dans le cadre de la loi de finances et conduisant à une extension (ou à une réduction) du champ de la recette considérée (rebudgétisation de fonds de concours, par exemple).

La transmission à mes services (à l'attention de M. Godéré, Direction du budget, bureau 1-BRE, Télédocus 242, 139 rue de Bercy, 75572 PARIS cedex 12 ; michel.godere@finances.gouv.fr) de ces éléments devra intervenir avant le **17 août 2007**, délai de rigueur, date après laquelle il ne sera plus possible de prendre en compte vos évaluations. Je vous rappelle que tous les documents que vous voudrez bien m'adresser devront être visés préalablement par le contrôle financier près votre département.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

Rappel : Les circulaires budgétaires sont transmises par voie électronique (cf. circulaire direction du Budget CMCS-03-3247 du 01/09/2003). Elles sont disponibles sur le site internet du Forum de la Performance (www.performance-publique.gouv.fr) dans l'espace « Les Finances et la gestion publiques ».